

12/12/2022

Planchers TORLYS, MARQUEE, et QUICK•STEP^{MD}

Garantie et directives d'installation sur des sous-planchers intégrant un chauffage radiant*

*Remarque : Ne s'applique pas aux planchers SuperSolid TORLYS; consultez www.torlys.com/fr pour plus de détails.

Les planchers TORLYS, MARQUEE et QUICK•STEP^{MD} sont couverts par une garantie d'utilisation sur des sous-planchers intégrant un chauffage radiant. Cette garantie est accordée uniquement à l'acheteur d'origine pour une utilisation résidentielle.

Cette garantie indique que le produit ne fera pas défaut à la suite de son installation sur un chauffage radiant lorsque :

- On a utilisé la colle Smart Glue TORLYS ou l'adhésif sensible à la pression TORLYS (dans des installations par collage direct ou double encollage).
- Le système de plancher chauffant est adéquatement acclimaté. Il faut faire fonctionner les nouveaux systèmes de chauffage incrustés dans une sous-couche de béton ou de gypse aux 2/3 ou à 80 % de leur puissance maximale (selon le système) pendant au moins 2 semaines avant l'installation du couvre-plancher. Ceci permettra au sous-plancher d'évacuer son surplus d'humidité avant d'être recouvert du plancher. Quatre jours avant l'installation du plancher, il faut réduire la température du système de chauffage à une température convenable de 18 °C (64 °F).
- Le plancher TORLYS, MARQUEE ou QUICK•STEP^{MD} doit se trouver dans la pièce où il sera installé, dans son emballage d'origine, pendant au moins 2 jours avant l'installation.
- Tous les sous-planchers doivent être fermes, plats (dénivellement de tout au plus 4,8 mm (3/16 po) sur une longueur de 3 m – 10pi), lisses et secs. L'humidité sur du béton doit être inférieure ou égale à 80 % (HR) avec des sondes in-situ selon l'ASTM F2170, de 12 % ou moins sur du contre-plaqué.
- La teneur d'humidité relative du site devrait être de 30-60 % et l'installation doit se faire à une température ambiante normale (18 - 21 °C ou 64 - 70°F).
- Lorsque vous utilisez votre système de plancher chauffant pour la première fois, augmentez graduellement (de tout au plus 3 °C / 5 °F chaque 24 heures) la température au niveau opérationnel souhaité. Ce réchauffement graduel préviendra le choc que pourrait subir le plancher par un chauffage soudain. Cette garantie exclut les dommages attribuables à une chaleur excessive.
- La température de surface du sous-plancher ne doit jamais dépasser 27 °C (80 °F).
- Le plancher TORLYS, MARQUEE ou QUICK•STEP^{MD} comporte une sous-couche TORLYS appropriée et/ou une feuille de poly de 0,15 mm (6 mils) lors d'une installation sur du béton*.
*Les planchers qui intègrent une sous-couche ne nécessitent pas une autre sous-couche, uniquement une feuille de poly de 0,15 mm (6 mils) en guise de pare-humidité lors d'une installation sur du béton.
- Les systèmes de chauffage radiant se présentant sous forme de nattes ou de rouleaux minces qu'on installe sur la sous-couche d'un plancher flottant ne peuvent pas avoir de connecteurs volumineux pouvant créer des bosses sur le sous-plancher ou nuire de toute autre façon au rendement du plancher TORLYS, MARQUEE ou QUICK•STEP^{MD}.
- Le système de plancher chauffant doit être équilibré par une humidité ambiante adéquate tout au long de l'année, spécifiquement entre 30 et 60 %. Cette garantie exclut les dommages attribuables à une sécheresse ou une humidité excessive. Pour respecter cette condition, il peut être nécessaire d'avoir recours à un humidificateur ou un déshumidificateur.
- Respectez toutes les directives du fabricant du système de plancher chauffant. Assurez-vous que les exigences du système de chauffage radiant n'entrent pas en conflit ou s'opposent aux exigences de TORLYS, telles qu'elles sont décrites ci-dessus et dans les directives d'installation correspondant au plancher particulier.